

Objectifs

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

Dès sa création, l'établissement public du parc national a investi dans l'accueil du public en matérialisant des sentiers, organisant des itinéraires et les jalonnant de points d'étapes par des refuges portes et des refuges d'altitude.

[...]

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d'Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

[...]

- Rechercher un renouvellement de la fréquentation par la promotion de lieux accessibles aux randonneurs en famille, aux promeneurs peu aguerris, aux jeunes, aux personnes à mobilité limitée (personnes handicapées, personnes âgées, familles avec des jeunes enfants, etc.).

[...]

- Renforcer la fonction d'interface des refuges portes, accessibles à tous publics, entre le grand public et le coeur du parc national en développant les fonctions d'accueil, d'information et de préparation à la découverte de la nature.

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires

Objectifs

[...]	[...]		[...]
<p>2.4.3.c ? - Faciliter l'accès des visiteurs potentiels (y compris séjournants non-initiés) aux informations existantes ou à développer sur l'offre de promenade et de randonnée itinérante facile et de courte durée (de deux heures à quelques jours), en rendant cette information conviviale, rassurante et attractive</p>	<p>Informier et promouvoir</p>		<p>Savoie Mont Blanc Tourisme, offices de tourisme, stations de montagne, FFRP</p>
<p>2.4.3.d ? - Organiser et promouvoir les refuges et hébergements d'étape</p> <p>en vallée dans une logique de réseau au service des randonneurs</p>	<p>Animer, coordonner et promouvoir</p>		<p>Savoie Mont Blanc Tourisme, offices de tourisme, stations de montagne, Gîtes de France, FFRP</p>
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>2.4.3.f - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base</p> <p>des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement et services conviviaux et simples mais fonctionnels, - qualité de l'étape intégrant le déséquipement, le séchage des vêtements et chaussures, des repas adaptés à l'activité physique, - salle commune adaptée à la capacité de couchage, sanitaires (WC, douches, lavabos) en nombre suffisant, dortoirs répartis en plusieurs unités ne dépassant pas chacune, dans la mesure du possible, une douzaine 	<p>Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, conseiller, faire preuve d'exemplarité dans les travaux sur les refuges en propriété</p>	<p>Intégration dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>Conseil général, Région, État, ADEME, FFCAM, propriétaires privés</p>

Objectifs

<p>de places,</p> <p>- conditions de vie des gardiens : locaux privés bien dimensionnés et</p> <p>agencés pour un séjour professionnel de plusieurs mois) et fonctionnalité du gardiennage (stockage des denrées et des déchets triés ainsi que pour la préparation des repas, interface efficace entre cuisine et salle commune, point d'accueil bien identifiée depuis l'entrée),</p> <p>- en général, pas d'adaptation aux handicaps des refuges en site isolé,</p> <p>accessibles uniquement à pied pour les clients, dès lors que les publics</p> <p>visés viennent aidés par des personnes valides.</p>			
<p>2.4.3.g - Développer l'information et l'identité relative au parc national</p> <p>dans les refuges : panneaux d'information, bibliothèques, animations programmées</p> <p>ou non</p>	<p>Mettre en oeuvre dans les refuges en propriété, animer</p>	<p>Intégration dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges</p>
<p>2.4.3.h - Sensibiliser les acteurs à une conception architecturale et créative des refuges adaptée aux fonctions et aux lieux et sans référence systématique aux modèles traditionnels ou perçus comme tels</p>	<p>Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété</p>		<p>CAUE</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>2.4.3.j - Mettre en oeuvre</p>	<p>Sensibiliser les maîtres</p>	<p>Prise en compte dans la</p>	<p>FFCAM, propriétaires</p>

Objectifs

la charte de gestion environnementale des	d'ouvrages, garantir	gestion des refuges communaux	privés, gardiens de refuges,ASDER
refuges et favoriser l'appui en l'ingénierie à cet effet	l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété		

Référence ID de l'article : #5038

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:42